

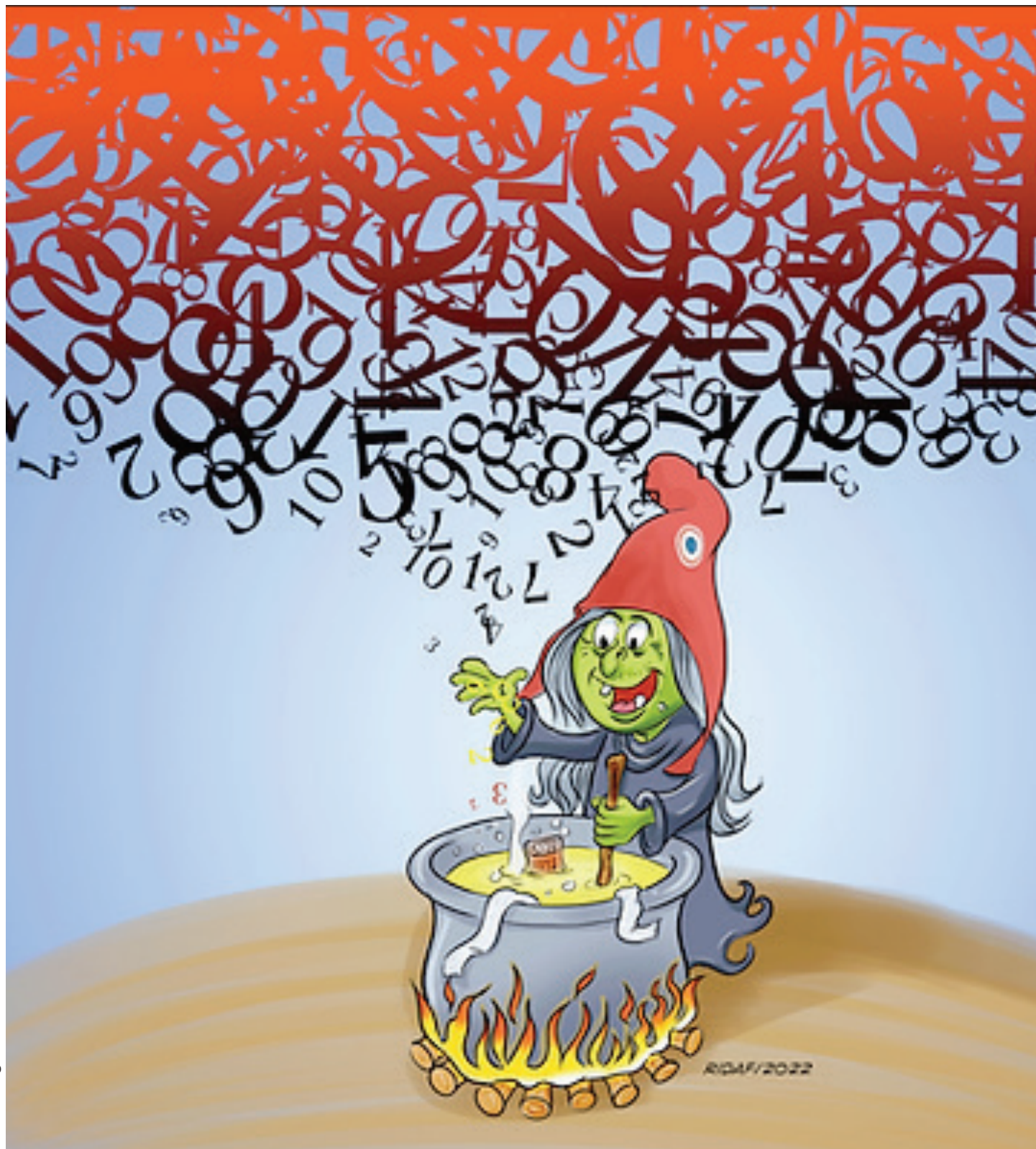


DEPUIS 10 ANS

www.cgterritoriauxlacourneuve.com

LE PERSONNEL COMMUNAL PAYE LES POTS CASSES

DE LA CROISSANCE RAPIDE DE LA VILLE



(Dessin original #ridaf #colorfarma)

Vous avez l'impression que le service public communal s'est dégradé ? Qu'il manque des effectifs dans de nombreux services ? Qu'on vous demande faire plus avec moins de monde ? Que le service rendu aux usagers est moins bon ? Que ces derniers galèrent plus pour faire leurs démarches, obtenir une prestation, rencontrer les services ?

Ce n'est pas qu'une impression : On s'est plongé dans 10 ans de chiffres officiels du budget de la commune. Et on a découvert une réalité effarante : Depuis 10 ans le personnel communal fait les frais de la croissance rapide de la Ville !

Il y a 10 ans, le personnel communal représentait 58,61 % du budget de fonctionnement de La Courneuve. Très AU-DESSUS de la moyenne nationale (54,03 %) des villes de la même strate. Aujourd'hui c'est l'inverse : La Courneuve n'est plus qu'à 54,98 %. Très AU-DESSOUS de la moyenne nationale (62,4 %) des villes de la strate ! Pourtant, si en 10 ans la croissance du nombre d'habitants a été de près de 20 %, les recettes du budget de la ville ont augmenté de plus de 44 %.

Le prix payé par les agents communaux est lourd et nous le connaissons tous : c'est la dégradation des conditions de travail, la pression pour faire plus avec moins de monde, des méthodes de management plus inhumaines à mesure qu'elles devenaient plus technocratiques. Et de plus en plus de cas de souffrances au travail.

On vous explique, avec un graphique.

Ce que dit ce graphique, c'est que depuis 10 ans la part de la masse salariale dans le budget de fonctionnement diminue nettement. Mais aussi qu'au même moment la part du personnel communal dans les budgets des autres villes de la même strate augmente.

Ces 10 dernières années la part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement a baissé de -6,2 % à La Courneuve. Dans le même temps, dans la moyenne nationale cette part a augmenté de +15,5 %. En moyenne les villes ont donc consacré de plus en plus de ressources à leur personnel communal en proportion de leur budget. Et à La Courneuve de moins en moins.

Sachant sur cette période que la valeur du point d'indice (c'est-à-dire les salaires) des

fonctionnaires était bloquée (ou n'augmentaient que très peu), c'est donc principalement sur les effectifs que s'est exercé la pression sur notre service public communal. De fait, les effectifs sur 10 ans ont peu évolué à La Courneuve. En tout état de cause pas à la mesure de la croissance de la Ville. Dont le nombre d'habitants, lui, a augmenté de près de 20 % entre 2012 et 2022 !

Pour expliquer pourquoi la pression s'accroît sur le personnel communal, il n'est donc pas suffisant de s'en tenir à la seule explication du désengagement de l'État dans les financements de la Ville.

D'une part parce que les recettes de la Ville ont augmenté de plus de 44 % dans la même période (Et à l'exception de

2015, 2017 et 2018, plus vite que l'inflation !). Et aussi parce que les autres villes (Elles-aussi soumises aux « tours de vis » budgétaires de l'État) ont donc en moyenne une évolution radicalement inverse à la nôtre !

Une baisse de la part de la masse salariale dans le budget depuis 10 ans, c'est facile à vérifier, par tout le monde.

On vous explique : En matière de gestion des mairies il existe un « juge de Paix ». Le « compte administratif » (CA) ça s'appelle. Ce CA est voté tous les ans par le conseil municipal. Il est adopté tout pareil dans toutes les Villes de France. De la même manière, avec la même forme. Ce qui évite les acrobaties de

municipalités pour présenter les finances à leur avantage en multipliant les écrans de fumée. Le CA permet aussi des comparaisons fiables entre les villes. Car il fait le bilan budgétaire de ce qui a vraiment été fait. Pas des prévisions, qui peuvent parfois se réaliser et d'autres fois pas. C'est la vérité des prix, un document objectif.

Qui plus est le **Compte administratif est obligatoire et public**. Vous pouvez donc le trouver facilement :

- En le demandant à la mairie.
- En le demandant à des élu.e.s municipaux, qui en disposent puisqu'ils et elles le votent.
- Sur Internet, car il y est publié sur le site Internet du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance (VOICI LE LIEN : https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/cll/zf1/accueil/cll/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow).

Ce qu'écrit la CGT dans cet article est donc « sourcé ». Et vous pouvez tout vérifier par vous-même.

Merci patron !

Nous remercions notre employeur et l'administration générale : Si on s'est plongé dans 10 années de budgets c'est grâce à eux. Quand à la lecture d'une note au Bureau municipal on s'est demandé s'ils n'avaient pas tous « fumé la moquette » ! Car le maire-adjoint en charge des Finances locales, Yohann Elice, y écrit que (selon lui) la masse salariale à la mairie représente 68 % ! Une fake-news vraie de vraie !

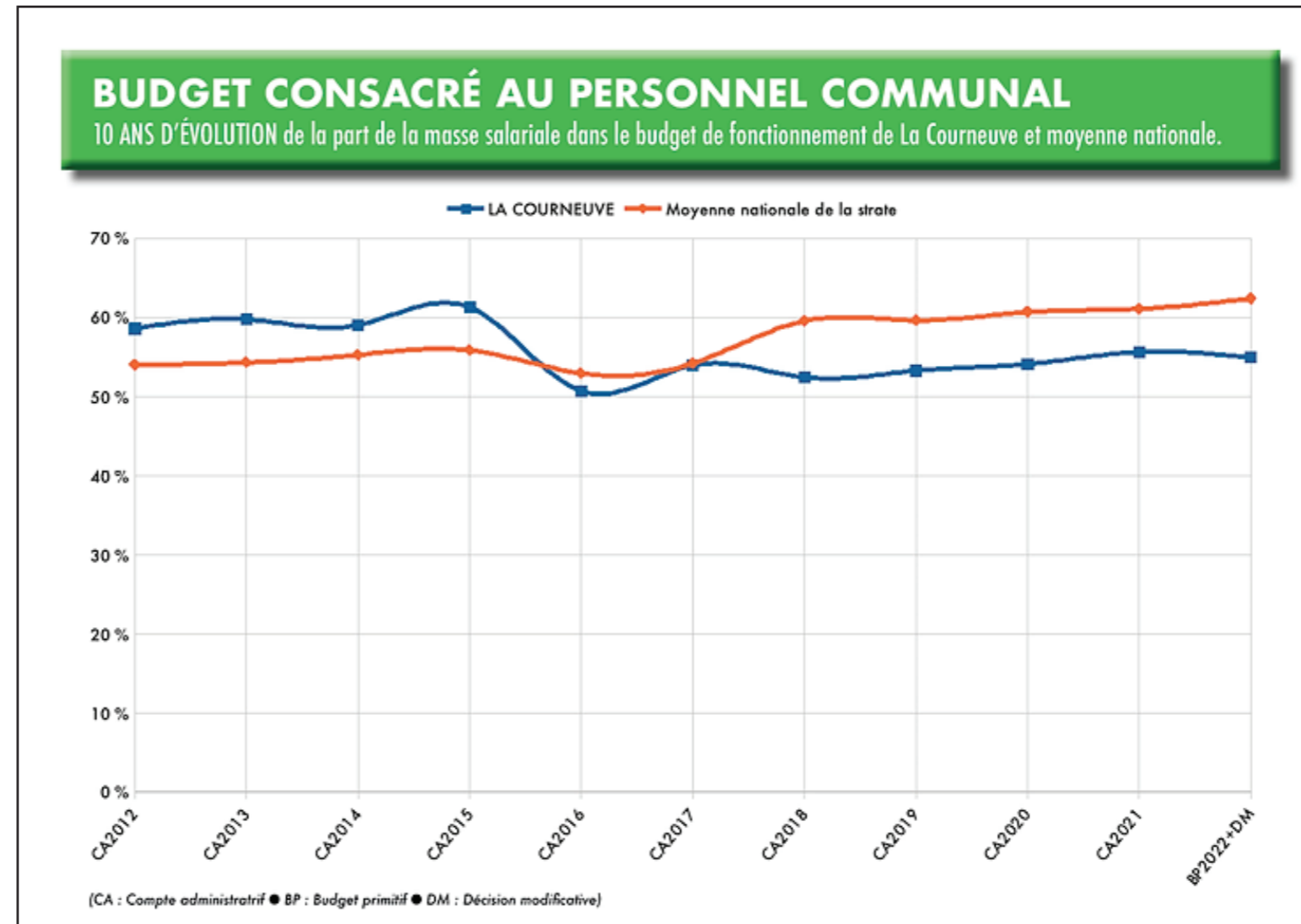
Rétablissons immédiatement la vérité : Ce chiffre est une « bidouillerie ». En vrai, en 2022 le personnel communal représente 54,98 % du budget communal de fonctionnement. Alors que la moyenne nationale des villes de la strate est de 62,4 % (1) !

Et vous savez quoi ? Ces deux derniers chiffres on les a trouvés dans les documents du Budget 2022 voté par les élu.e.s au conseil municipal du 13 juin dernier. Il y a des gens qui gagneraient sans doute à lire les documents qu'ils votent. Et peut-être certains ceux qu'ils écrivent ?

Mais pourquoi la municipalité balance ce chiffre bidouillé ?

Une faute de frappe ? Évidemment dans un document produit à grand frais par un cabinet privé (Nos « Mac Kinsley » à nous), lu et relu par la crème de la hiérarchie administrative municipale, ça fait un peu tâche. Mais bon, ça nous arrive à toutes et à tous de faire une faute de frappe.

On a donc demandé aux élus CGT de poser la question au CTP du 20 octobre. Ils n'ont obtenu que des réponses évasives et peu convaincantes du



maire-adjoint et de la DGA en charge du personnel communal. Et aucun démenti sur ce pourcentage fantaisiste.

Des cerveaux disponibles auraient-ils cumulé les agents de Plaine commune qui travaillent dans des unités à La Courneuve ? Un calcul plus acrobatique que savant. Car les élus municipaux votent le budget de la commune, pas celui de Plaine Commune.

Mais ça ne le fait pas : Plaine Commune qui a son propre budget a aussi un compte administratif. Qui est lui aussi publié sur le site du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance. Et les chiffres sont clairs : Plaine Commune ne dépense que 33 % de son budget de fonctionnement pour son personnel (chiffre 2019).

C'est peut-être plus simple : la municipalité « tord le bâton ». En prenant en compte une partie seulement du budget de fonctionnement (Mais la totalité de la masse salariale). Au motif que la partie enlevée l'est parce que c'est une dépense obligatoire.

Sans rentrer dans les détails des circonvolutions fumeuses qui permettent à notre employeur d'arriver à la conclusion qu'il souhaite sur la masse salariale, on vous propose une image pour vous aider à comprendre : Imaginez que votre salaire net soit de 2000 €. Et que vous payez 900 € de loyer. Alors en suivant le raisonnement de la municipalité, puisque le loyer est une dépense obligatoire dans votre budget, vous considérez que votre salaire est en fait de 1100 € et pas 2000 € ! Un raisonnement amusant pour faire rire votre banquier ou votre contrôleur des impôts... Si vous osez leur en parler !

Un nouveau tour de vice ?

On écoute les infos. On fait nos courses. Et on voit bien que les prix flambent. On le voit tellement bien que les 29 septembre, 19 octobre et 10 novembre, avec la CGT on a fait grève et manifesté pour demander d'augmenter les salaires. Alors **on a bien compris que réduire les dépenses, c'était le programme municipal de 2023.**

Nous savons que ce sera l'année difficile. Aussi bien dans nos vies personnelles (Déjà elles-aussi impactées par l'inflation), que nos vies professionnelles (Marquées par 10 ans de dégradation des conditions de travail). Et alors que les services préparent le budget 2023 on ne s'étonne pas que la note au BM annonce la couleur pour le budget de la ville en 2023 : -2% sur le budget de fonctionnement. Mais pourquoi afficher un chiffre qui bidouille de poids de la masse salariale ?

Est-ce pour préparer les élus de la majorité à faire payer au personnel municipal ses difficultés budgétaires ? Et à voter sans trop de débats un nouveau tour de vis dans la continuité des 10 dernières années ? Qui serait dans ces conditions plutôt un tour de vice !

En octobre dernier dans Regards, le maire se désolait à raison de la faible participation à son référendum : 1338 votants (Pour 47000 habitants). Alors que l'inflation annoncée pour 2023 dépasse les 10 % et risque de conduire la municipalité à des choix budgétaires déchirants, n'y a-t-il pas justement un vrai sujet de débat à soumettre aux citoyens ? Ainsi qu'aux agents communaux qui font payer les frais depuis 10 ans de la croissance rapide de la Ville ? Et à qui on s'apprête à

présenter la facture d'une inflation galopante ?

Plus qu'ailleurs, à La Courneuve le service public communal est indispensable à la vie des habitants.

Le contexte menaçant qui s'annonce exige l'apport conjugué de toutes les parties prenantes : les usagers, les élus qui s'appuient sur lui pour mettre en œuvre le programme pour lequel ils ont été élus ; et les agents communaux sans qui il n'y a pas de service public. En tout état de cause, s'il faut décider de restrictions budgétaires il faudrait que ça soit à partir de données sérieuses. Et surtout il ne faudrait pas que le personnel communal soit une fois de plus la variable d'ajustement de la municipalité. Il en va de la qualité du service public communal et donc de la qualité du service rendu à nos usagers.



- Revendique le développement des services publics de qualité avec des personnels qualifiés et en nombre suffisants.
- Demande aux élus locaux de se battre au niveau national pour exiger des finances locales justes et égalitaires afin de sortir des politiques d'austérité qui compromettent le service public local.